

## CONSTRUITS PAR LA Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle

S.A. régie par les Articles 118 à 150 de la Loi sur les Sociétés Commerciales au Capital de 27.200.000 F  
68, Boulevard de Verdun — 92 - COURBEVOIE — Registre du Commerce Seine 65 B 5231

Marque : SOLEX

Type : 8000. R

Genre : cyclomoteur.

Poids total autorisé en charge : 170 kg.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.

Nom et adresse du Constructeur :  
Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile  
et le Cycle (VELOSOLEX).  
68, boulevard de Verdun,  
92400 COURBEVOIE.

## I — CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre d'essieux et de roues : 2.

Roue motrice : roue arrière.

Pneumatique : 2 x 17.

Constitution du châssis :

- a) cadre : poutre de section carrée de 100 x 100 en acier doux de 1,5 mm d'épaisseur, emboutie et assemblée par cornières.  
b) Autres éléments du cadre : en tôle d'acier (épaisseur 1,5 mm et 2,5 mm) emboutis assemblés par boulons ou soudés.

Emplacement et disposition du moteur : à l'avant du pédalier.

## II — DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême : 1,100 m.

Dimensions maxima (hors tout) du véhicule carrossé :

Largeur : 0,645 m.

Longueur : 1,654 m.

Hauteur libre au dessus du sol : 0,15 m.

Porte à faux avant : 0,270 m.

Porte à faux arrière : 0,284 m.

Poids du véhicule carrossé en ordre de marche : 46 kg.

Répartition du poids à vide : sur avant : 21,7 kg.  
sur arrière : 24,3 kg.

Poids total autorisé en charge : 170 kg.

Répartition du poids total autorisé en charge :  
sur avant : 65 kg.  
sur arrière : 105 kg.

## III — MOTEUR.

Puissance 1,8 CV.  
Type : explosion - cycle à 2 temps.

Nombre et disposition des cylindres : 1 horizontal.

Emplacement et commande de distribution : système à 3 lumières et pré-compression dans carter - piston sans déflecteur.

Alésage : 40,4 mm - Course : 39 mm - Cylindrée : 49,99 cm<sup>3</sup>.

Taux de compression : 7,8.

Carburant normalement utilisé : essence.

Réservoir de carburant : constitué par le volume du cadre-poutre.  
Contenance : 4,5 litres.

Régime de rotation du moteur :

Maximum : 6.300 tours/minute.

Correspondant au couple maximum : 3000 tr/mn.

Correspondant à la puissance maximum : 4500 tr/mn.

Echappement : Silencieux basé sur la réflexion des ondes sur parois insonores constitué d'un parallélépipède avec chicane intérieures, fixé longitudinalement sur le côté droit du véhicule.

Le niveau sonore produit par le véhicule est mesuré dans les conditions de l'arrêté ministériel du 13-4-73, est de : 70,5 dB.

Alimentation du moteur : Carburateur DELLORTO SHA 14-12.  
Silencieux sur l'aspiration DGM 9863 S.  
2 cheminées de 8 x 50.

Allumage par volant magnétique et bougie : avance fixe à l'allumage : 23° avant PMH.

Graissage moteur : par adjonction d'huile à l'essence.

Refroidissement : par air ambiant

Dispositif anti-parasitage agréé par l'ORTF.

## IV — TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage centrifuge automatique baignant dans l'huile.

Transmission :

1° par engrenage hélicoïdal 22/52. Rapport : 1/2,364.

2° par engrenage droit dans boîte de transmission 10/26. Rapport 1/2,6.

3° rapport total (1° x 2°) sortie moteur 1/6,145.

4° rapport moteur roue AR 13/31 : 1/2,3923.

5° rapport final à la roue AR (3° x 4°) : 1/14,7.

Avec des pneumatiques 2 x 17, dont la circonférence de roulement sous charge de 118 kg (véhicule + 70 kg conducteur) : 1,62 m.

À régime du moteur de 1000 tours/minute (régime inférieur au régime d'embrayage) la vitesse serait de : 6,62 km/h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressortirait de : 17 km/h.

## V — SUSPENSION.

Arrière : rigide.

Avant : par ressorts hélicoïdaux dans tubes télescopiques.

## VI — DIRECTION.

Directe, à action sur la roue AV.

## VII — FREINAGE.

Sur roue avant : par frottement de garnitures du type FERODO de 17 mm de large et 65 mm de long chacune (surface 11,05 cm<sup>2</sup>) à l'intérieur d'un tambour en acier de 25 mm de diamètre solidaire du moyeu AR.

Commande par câble sous gaine à partir d'un levier placé à la poignée du guidon compensation assurée par manette de réglage rapide retendant le câble.

Sur roue arrière : identique au précédent, mais garnitures du type FERODO de 17 mm de large et 72 mm de long (surface 12,24 cm<sup>2</sup>) et tambour de  $\varnothing$  : 80 mm.

## VIII — ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Feu de route : à l'avant, un projecteur rectangulaire, dans le plan longitudinal de symétrie du véhicule et émettant vers l'avant une lumière jaune.

Feu rouge : à l'arrière, un feu rouge fixé sur la partie AR du garde-boue dans le plan de symétrie du véhicule, et émettant vers l'arrière une lumière rouge.

Dispositif réfléchissant : agréé, fixé sur le corps de feu rouge.

IX — DIVER

Avertisseur : par timbre placé à gauche sur le guidon.

Plaques et inscriptions réglementaires : fixées sur le carter moteur.

Le numéro de moteur est frappé à froid sur la plaque du carter moteur et est visible sans qu'il soit nécessaire d'enlever le capot moteur.

L'indication de la cylindrée est gravée sur le cylindre moteur.

Plaque constructeur fixée sur le tube de direction.

Le numérotage dans la série commence au n° 8004609.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, le 31 octobre 1973, que le véhicule n° 8004609 à moteur n° 8004609 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série SOLEX type 8000 R satisfait aux dispositions des articles R 69 à R 73, R 188 et R 194 à R 199 du code de la route et des arrêtés pris en application.

A Paris, le 19 décembre 1973  
L'Ingénieur des TPE (Mines)  
(Signé : PEYREBONNE)

Vu :  
Paris, le 19 décembre 1973  
L'Ingénieur des Mines  
(Signé : BIREN)

Vu et approuvé  
Enregistré sous le n° AU-740  
A Paris, le 19 décembre 1973  
L'Ingénieur en Chef des Mines  
(Signé : PROUS)

« Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture ».

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussignés, Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle constructeur, certifions :

- a) Que le véhicule :
  - 1° Genre : Cyclomoteur
  - 2° Marque : SOLEX
  - 3° Type : 8000 R.
  - 4° Numéro dans la série du type :
  - 5° Source d'énergie : ESSENCE et huile 2 temps.
  - 5° bis Cylindrée (en cm cubes) : 49,99.
  - 6° Carrosserie : Solo.
  - 7° Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
  - 8° Poids à vide : 46 kg.
  - 9° Poids total autorisé en charge : 170 kg.

entièrement conforme au type décrit plus haut;

- b) Que ce véhicule sort de nos usines le ..... pour être livré à .....

Fait à COURBEVOIE, le .....

Société Industrielle Nouvelle de Fabrication  
pour l'Automobile et le Cycle  
S. I. N. F. A. C. (Velo SOLEX)  
S.A. régie par les articles 182 à 186 de la Loi sur les  
Sociétés Commerciales du 27.100.000 Francs  
85, Boulevard de Verdun  
92401 COURBEVOIE  
Téléphone : 333.37.15  
R. C. Paris 65 B 5231  
N° d'Entr. 266.92.026.1012